

« Le Comité Scientifique de l'AGKP »

L'AGKP est une association créée en 2016 dans le but de « *Rassembler des kinésithérapeutes et d'autres professionnels de santé exerçant en pédiatrie, autour de la prise en charge des troubles moteurs et orthopédiques de l'enfant (hors kinésithérapie respiratoire et ostéopathie).* »

Afin d'apporter aux questions d'ordre médical, les réponses les plus précises et les plus actualisées qui soient, l'AGKP sera soutenue dans ses projets par un Comité Scientifique constitué de médecins et de professionnels en Pédiatrie.

Rôles du Comité Scientifique :

Rôle de Soutien de l'AGKP dans les domaines de compétences respectives médicales, paramédicales, sociales, techniques ou autres dans le domaine de la pédiatrie.

Rôle consultatif pour :

- Donner un avis de spécialiste sur les projets du CA et les axes que fixe l'AGKP.
- Permettre d'approfondir et d'enrichir les thèmes de réflexion posés lors des CA.
- Répondre aux questions médicales générales que posent les adhérents de l'AGKP.

Rôle de conférencier : Participer comme intervenant à une soirée thématique.

Rôle d'information : apporter une bibliographie, des articles médicaux issus de revues spécialisées, en rapport avec les missions de l'AGKP.

Le bureau de l'AGKP veille au respect du projet de l'AGKP. Le CA reste décisionnaire des projets retenus par l'AGKP sur proposition du CS.

Les membres du Comité Scientifique :

L'admission dans le CS s'effectue d'un commun accord entre le bureau de l'AGKP et les membres du CS.

Pour être membre du Comité Scientifique de l'AGKP, il convient d'exercer tout ou partie de son activité professionnelle dans le domaine de la pédiatrie.

Les membres du CS :

- Ne sont **pas obligatoirement des membres adhérents de l'AGKP**
- Peuvent être convié à participer à une partie d'une réunion du CA de l'AGKP selon les thèmes communs évoqués.
- Participent à titre bénévole, comme les membres de l'AGKP, même pour une présentation.
- Sont en lien par mails... avec le bureau de l'AGKP et réciproquement.
- Sont libres d'organiser la participation au CS comme bon leur semble, de se réunir, de définir un membre coordinateur.

Un membre du CS est libre d'arrêter sa participation. Il en informe les autres membres du CS et le bureau de l'AGKP.

Je souhaite intégrer le Comité Scientifique de l'AGKP et en accepte les modalités pratiques.

Nom - Prénom :

Profession(s) :

Lieu(x) d'activité(s) :

Contact(s) (Tél, Mail...) :

A, le

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Signature du président de l'AGKP